



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 35 - MARS 2015

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté N °2015061-0005 - Arrêté de délégation de signature de la Directrice d'ACHAT en matière de marchés publics	1
---	---

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Décision N °2015056-0013 - UT 75 - UC 9 section 9 - Madame Nathalie BOURJOLLY - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	4
Décision N °2015056-0014 - UT 75 - UC 9 section 10 - Monsieur Youssef CHEHADY- Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	6
Décision N °2015056-0015 - UT 75 - UC 9 section 5 - Monsieur Jean COUPEAU - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	8
Décision N °2015056-0016 - UT 75 - UC 9 section 7 - Monsieur Pierre JAKUBOWSKI - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	10
Décision N °2015056-0017 - UT 75 - UC 9 section 3 - Monsieur Jean Marc MURCIA - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	12
Décision N °2015056-0018 - UT 75 - UC 9 section 2 - Madame Muriel RENAUD - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	14
Décision N °2015056-0019 - UT 75 - UC 9 section 1 - Madame Roselyne VIDAL - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	16
Décision N °2015056-0020 - UT 75 - UC 9 section 4 - Madame Anne Marie VIGOUROUX - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	18



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015061-0005

signé par
Directeur des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

le 02 Mars 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté de délégation de signature de la
Directrice d'ACHAT en matière de marchés
publics

Arrêté de délégation de signature n°

**La directrice du pôle d'intérêt commun Achats Centraux Hôteliers,
Alimentaires et Technologiques,**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R.6147-5, et R.6147-10,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0054 DG portant désignant des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013-319-0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée à Madame Christelle CHOÏ, adjointe à la directrice, en vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle CHOÏ, délégation est donnée à :

- Monsieur Michel FEUGAS
- Madame Annick PATERNE

En vue de signer les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés

ARTICLE 3 : L'arrêté de délégation de signature n° 2014140-0020 du 01 août 2014 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 02 mars 2015

Aude Boilley-Rayroles



PREFECTURE PARIS

Décision n °2015056-0013

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT 75 - UC 9 section 9 - Madame Nathalie
BOURJOLLY - Délégation signature - arrêt de
travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement,

- **Vu** le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Madame Carole Laure Chicouard, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Madame Nathalie Bourjolly, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement, section 9, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Madame Nathalie Bourjolly, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 25/02/2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 9^{ème} arrondissement

Carole Laure Chicouard



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015056-0014

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 25 Février 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT 75 - UC 9 section 10 - Monsieur Youssef
CHEHADY- Délégation signature - arrêt de
travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement,

- **Vu** le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Madame Carole Laure Chicouard, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Monsieur Youssef Chehady, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement, section 10, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Monsieur Youssef Chehady, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 25/02/2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 9^{ème} arrondissement


Carole Laure Chicouard



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015056-0015

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 25 Février 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT 75 - UC 9 section 5 - Monsieur Jean
COUPEAU - Délégation signature - arrêt de
travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement,

- **Vu** le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Madame Carole Laure Chicouard, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Monsieur Jean Coupeau, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement, section 5, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Monsieur Jean Coupeau, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 25/02/2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 9^{ème} arrondissement

Carole Laure Chicouard



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015056-0016

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 25 Février 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT 75 - UC 9 section 7 - Monsieur Pierre
JAKUBOWSKI - Délégation signature - arrêt
de travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement,

- **Vu** le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Madame Carole Laure Chicouard, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Monsieur Pierre Jakubowski, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement, section 7, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

DECIDE

Article 1er : délégation est donnée à Monsieur Pierre Jakubowski, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 25/02/2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 9^{ème} arrondissement


Carole Laure Chicouard



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015056-0017

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 25 Février 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT 75 - UC 9 section 3 - Monsieur Jean Marc MURCIA - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement,

- **Vu** le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Madame Carole Laure Chicouard, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Monsieur Jean Marc Murcia, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement, section 3, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Monsieur Jean Marc Murcia, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 25/02/2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 9^{ème} arrondissement



Carole Laure Chicouard



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015056-0018

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 25 Février 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT 75 - UC 9 section 2 - Madame Muriel
RENAUD - Délégation signature - arrêt de
travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement,

- **Vu** le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Madame Carole Laure Chicouard, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Madame Muriel Renaud, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement, section 2, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Madame Muriel Renaud, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 25/02/2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 9^{ème} arrondissement

Carole Laure Chicouard



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015056-0019

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 25 Février 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT 75 - UC 9 section 1 - Madame Roselyne
VIDAL - Délégation signature - arrêt de
travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement,

- **Vu** le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Madame Carole Laure Chicouard, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Madame Roselyne Vidal, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement, section 1, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Madame Roselyne Vidal, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 25/02/2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 9^{ème} arrondissement


Carole Laure Chicouard



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015056-0020

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 25 Février 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT 75 - UC 9 section 4 - Madame Anne Marie
VIGOUROUX - Délégation signature - arrêt
de travaux et d'activité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement,

- **Vu** le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Madame Carole Laure Chicouard, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Madame Anne Marie Vigouroux, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement, section 4, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Ile-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Madame Anne Marie Vigouroux, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 25/02/2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 9^{ème} arrondissement



Carole Laure Chicouard